

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES  
**MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD**

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, sous la présidence de la mairesse, tenue le 6 avril, 2019, à 14 h situé au 144, rue du Couvent, à Mont-Tremblant et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

La Mairesse, Madame Kimberly Meyer  
Madame la conseillère : Madame Louise Royer  
Messieurs les conseillers : Monsieur Peter Richardson  
Monsieur Éric Lessard  
Monsieur Charles de Broin  
Monsieur Philippe Couture  
Monsieur Jean Cloutier

La secrétaire-trésorière, Madame Stéphanie Carrière, est présente.

**1. Résolution 2019-04-009 - Adoption de l'ordre du jour**

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;
3. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 mars 2019;
4. Ratification des paiements exécutés par chèque;
5. Rapports de la Mairesse :
  - 5.1. Lac-Tremblant-Nord;
  - 5.2. Conseil des Maires de la MRC des Laurentides; et
  - 5.3. Mont-Tremblant;
6. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;
7. Règlements :
  - 7.1. Adoption du Règlement des feux en plein air 2010-006;
  - 7.2. Avis de motion : Règlement sur la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes;
8. Administration:
  - 8.1. TECQ - nouvelle programmation 2014-2018;
  - 8.2. Autorisation d'engager un consultant dans le dossier des niveaux d'eau;
  - 8.3. Signature du protocole d'entente avec PLTN;
9. Rapport des comités :
  - 9.1. Comité des finances et administration :
    - 9.1.1 États des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 mars 2019; et
  - 9.2. Comité consultatif en urbanisme :
    - 9.2.1 Demande DPAGL190008 - Rénovation/agrandissement au bâtiment principal, lot 5 952 896 du Cadastre du Québec;
    - 9.2.2 Demande DPCOL190001 – Construction neuve, lot 5 011 386 du Cadastre du Québec;
    - 9.2.3 Demande d'un accès à une rue (entrée charretière), lot 5 011 175 du cadastre du Québec;
    - 9.2.4 Demande DPCOL190012 – Construction neuve, lot 5 011 292 du Cadastre du Québec;
    - 9.2.5 Demande DPAGL180054 – Agrandissement au bâtiment principal, lot 5 011 414 du cadastre du Québec;
10. Acceptation de correspondance;
11. Affaires nouvelles;
12. Période d'intervention des membres du conseil;
13. Deuxième période de questions; et
14. Clôture et levée de la séance.

**Il est PROPOSÉ par :** Madame la conseillère Louise Royer

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. **Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance.**

3. **Procès-verbaux**

**3.1 Résolution 2019-04-010 - Séance ordinaire du 9 mars 2019**

**PRENANT ACTE QU'une** copie du procès verbale a été remise à chacun des conseillers au moins 24 heures avant la présente réunion, conformément à la Loi.

**Il est PROPOSÉ par :** Monsieur Éric Lessard

**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 mars 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4. **Résolution 2019-04-011 - Ratification du journal de décaissement**

**Il est PROPOSÉ par :** Monsieur le conseiller Philippe Couture

**ET RÉSOLU** de ratifier le journal de décaissements pour la période du 1er au 31 mars 2019 et d'approuver et de confirmer les débours effectués pendant cette même période pour une somme totale de 74 765,72 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. **Rapports de la Mairesse :**

- 5.1. Lac-Tremblant-Nord;
- 5.2. Conseil des Maires de la MRC des Laurentides; et,
- 5.3. Ville de Mont-Tremblant.

6. **Résolution 2019-04-012 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant**

**CONSIDÉRANT** l'exposé de la Mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2<sup>e</sup> alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

**Il est PROPOSÉ par :** Monsieur le conseiller Jean Cloutier

**ET RÉSOLU** de mandater la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 8 avril 2019 déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7. **Règlements**

**7.1 Résolution 2019-04-013 - Adoption de modification au Règlement 2010-006 concernant les feux en plein air.**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné le 9 mars 2019;

**CONSIDÉRANT** qu'une présentation du présent règlement a été présentée lors de la séance du 9 mars 2019;

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance du 9 mars 2019;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil déclarent avoir lu avant ce jour le présent règlement et renoncent à sa lecture publique;

**Il est PROPOSÉ par :** Monsieur le conseiller Philippe Couture

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**D'ADOPTER** la modification au Règlement 2010-006 concernant les feux en plein air.

**8. Administration**

**8.1 Résolution 2019-04-014 – Nouvelle programmation TECQ 2014-2018.**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**Il est PROPOSÉ par :** Monsieur le conseiller Peter Richardson

**IL EST RÉSOLU QUE :**

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution; et,

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**8.2 Résolution 2019-04-015 – Autorisation d'engager un consultant dans le dossier des niveaux d'eau.**

**ATTENDU QUE** la protection du Lac-Tremblant est primordiale pour la municipalité;

**ATTENDU QUE** les citoyens constatent une augmentation du niveau d'eau depuis plusieurs années;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Lac-Tremblant-Nord est en discussion avec la Ville de Mont-Tremblant pour trouver un niveau d'eau acceptable par tous et les moyens pour s'y prendre;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire engager les services d'un consultant pour étudier et évaluer les niveaux d'eau antérieure du lac Tremblant;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est PROPOSÉ par :** Madame la conseillère Louise Royer

**ET RÉSOLU :**

**QUE** la Mairesse ou la secrétaire-trésorière soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité un contrat avec le consultant pour un montant de un mille dollars (1 000 \$) plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.3 Résolution 2019-04-016 – Signature du protocole d'entente avec PLTN.**

**ATTENDU** le projet de protocole d'entente soumis aux membres du conseil;

**Il est PROPOSÉ par** : Monsieur le conseiller Eric Lessard

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil autorise la Mairesse et la secrétaire-trésorière trésorière à signer le protocole d'entente concernant l'utilisation de la rampe de mise à l'eau de la marina; et,

**DE VERSER** à PLTN les sommes couvertes par cette entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. Rapport des comités**

**9.1 Comité des finances et administration : états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 mars 2019.**

**9.2 Comité de consultation en urbanisme :**

**9.2.1 Résolution 2019-04-017 - Demande DPAGL190008 - Rénovation/agrandissement au bâtiment principal, lot 5 952 896 du Cadastre du Québec.**

**CONSIDÉRANT** la demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal suite au lotissement des anciens lots faisant partie des matricules 1425-61-3280 et 1525-31-8168; -Zone Va-6;

**CONSIDÉRANT** l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

**CONSIDÉRANT** l'étude de la demande par l'inspecteur municipal;

**CONSIDÉRANT** qu'à la lumière des informations transmises par l'inspecteur, démontrant que les documents déposés ne reflètent pas les critères d'un permis de rénovation suivi d'un agrandissement.

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif en urbanisme :

**Il est dûment PROPOSÉ par** : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

**D'APPROUVER** l'approbation de la demande sujette aux recommandations et conditions du CCU.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**9.2.2 Résolution 2019-04-018 - Demande DPCOL190001 – Demande DPCOL190001 – Construction neuve, lot 5 011 386 du Cadastre du Québec.**

**CONSIDÉRANT** la demande de permis pour une construction neuve et des documents produits au soutien de cette demande;

**CONSIDÉRANT** l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

**CONSIDÉRANT** l'étude de la demande par l'inspecteur municipal;

**CONSIDÉRANT** que le projet présente une qualité architecturale permettant d'atteindre globalement les objectifs et critères du PIIA;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif en urbanisme;

**Il est dûment PROPOSÉ par** : Monsieur le conseiller Éric Lessard

**D'APPROUVER** l'approbation de la demande sujette aux recommandations du CCU 2019-03-10.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**9.2.3. Résolution 2019-04-19 - Demande d'un accès à une rue (entrée charretière), lot 5 011 175 du cadastre du Québec.**

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'une demande de permis de construction pour un nouvel accès à la rue via le « Chemin de la Sérénité » afin de remplacer l'accès existante qui elle est située via « Allée du Repos » suite à la perte d'une servitude de passage;

**CONSIDÉRANT** l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

**CONSIDÉRANT** l'étude de la demande par l'inspecteur municipal;

**Il est dûment PROPOSÉ par :** Monsieur le conseiller Philippe Couture

**D'APPROUVER** l'approbation de la demande sujette aux recommandations du CCU 2019-03-08.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**9.2.4 Résolution 2019-04-020 - Demande DPCOL190012 – Construction neuve, lot 5 011 292 du Cadastre du Québec.**

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'une demande de permis pour une construction neuve et des documents produits au soutien de la demande;

**CONSIDÉRANT** l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

**CONSIDÉRANT** que le projet présente une qualité architecturale permettant d'atteindre les objectifs et critères du PIIA;

**CONSIDÉRANT** les recommandations de l'inspecteur municipal;

**CONSIDÉRANT** l'implantation dérogatoire et protégée par droits acquis;

**Il est dûment PROPOSÉ par :** Monsieur le conseiller Peter Richardson

**D'APPROUVER** l'approbation de la demande sujette aux recommandations du CCU2019-03-11.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**9.2.5 Résolution 2019-04-021 - Demande DPAGL180054 – Agrandissement au bâtiment principal, lot 5 011 414 du cadastre du Québec.**

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'une demande de permis pour un agrandissement au bâtiment principal et des documents produits;

**CONSIDÉRANT** que l'agrandissement prévu ne change en rien l'architecture du bâtiment;

**CONSIDÉRANT** l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

**CONSIDÉRANT** les recommandations de l'inspecteur municipal;

**Il est dûment PROPOSÉ par :** Monsieur le conseiller Jean Cloutier

**D'APPROUVER** l'approbation de la demande sujette aux recommandations du CCU 2019-03-07.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10. **Acceptation de correspondance**
11. **Affaires nouvelles**
12. **Période d'intervention des membres du conseil**
13. **Deuxième période de questions**
14. **Résolution 2019-04-022 - Clôture et levée de la séance**

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU que la séance soit levée à 15 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Madame Kimberly Meyer  
*Mairesse*

---

Madame Stéphanie Carrière  
*Secrétaire-trésorier*